

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE COMMUNE DE CARRESSE-CASSABER

Par arrêté préfectoral du 20 janvier 2023, une enquête publique a été ouverte du 06 mars 2023 au 07 avril 2023 inclus sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société ETEX France Building pour le renouvellement de l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de gypse sur la commune de Carresse-Cassaber.

Sur demande motivée de la commissaire enquêtrice, Madame Virginie ALLEZARD, l'enquête publique est prolongée de 14 jours, soit **jusqu'au vendredi 21 avril 2023 à 12h00 inclus**, par arrêté préfectoral du 21 mars 2023.

Pendant la prolongation de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête :
sur support papier :

* **en mairie de Carresse-Cassaber** : le lundi de 08h à 12h et de 13h30 à 17h30 ; du mardi au vendredi de 08h à 12h.

* **à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques**, Secrétariat général aux affaires départementales, Bureau de l'aménagement de l'espace, 2 rue Maréchal Joffre à PAU, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Sur un poste informatique :

sur le site internet de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques à l'adresse :

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr – Accueil – enquêtes publiques – enquête publiques en cours

Le public pourra continuer à consigner ses observations et propositions par courriel à l'adresse suivantes : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Ces observations seront consultables sur le site internet de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques. Ne seront prises en considération que les observations et propositions ayant été envoyées avant la fin de mise à disposition du public, soit le vendredi 21 avril 2023 à 12h00, la date portée automatiquement sur les messages électroniques faisant foi.

Madame Virginie ALLEZARD, commissaire enquêtrice, assurera une permanence supplémentaire en mairie de Carresse-Cassaber, **le vendredi 21 avril 2023 de 09h00 à 12h00**.

Le registre d'enquête sera clos le vendredi 21 avril 2023 à l'issue de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture, sur le site internet de la préfecture : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr- page d'accueil - enquêtes publiques, ainsi qu'en mairie de Carresse-Cassaber.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Fait à Pau, le 21 mars 2023
Le préfet,


Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire général,

Martin LESAGE